

FAQ - Webinaire de restitution de l'évaluation du PAT niveau 1 du Département de La Réunion

01/10/2026

Cette foire aux questions reprend les interrogations formulées lors du webinaire de restitution de l'évaluation du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de niveau 1 du Département de La Réunion. Elle rassemble les réponses apportées pendant les échanges ainsi que des compléments apportés à l'issue du webinaire.

1. Les 240 projets issus du budget d'initiative citoyenne (BIC) dont vous parlez concernent-ils le PAT du Département ?

Non, tous les projets soutenus dans le cadre du Budget d'Initiative Citoyenne (BIC) ne relèvent pas du PAT. Toutefois, plusieurs projets financés en 2024 et 2025 contribuent à ses objectifs, notamment :

- 9 projets de sensibilisation à l'écologie et/ou au mieux manger ;
- 7 projets de jardins partagés, dont 4 en milieu scolaire ;
- 4 projets de collecte et redistribution d'invendus alimentaires ;
- 1 projet de troc de produits alimentaires ;
- 1 projet de laboratoire de transformation itinérant.

L'ensemble des projets lauréats est visible sur le site internet du BIC : <https://jeparticipe.departement974.fr/>.

2. Comment est mesurée la progression de la consommation de produits bio locaux et observe-t-on une réelle structuration des filières bio péi ?

L'Agence Bio met à disposition des données permettant de suivre l'évolution de l'agriculture biologique à La Réunion, notamment le nombre d'exploitations et les surfaces cultivées en bio. Ces indicateurs renseignent sur la production, mais ne mesurent pas directement la consommation de produits bio locaux.

Concernant la structuration des filières, plusieurs démarches sont engagées :

- L'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique (ORAB), porté par la Chambre d'Agriculture, contribue à améliorer la connaissance et le suivi de la filière biologique réunionnaise.
- Le Groupement des Agriculteurs Biologiques de La Réunion (GAB Réunion) travaille notamment au développement du Réseau Manger Bio Réunion, avec l'objectif de favoriser la structuration de l'offre et de faciliter les débouchés pour les producteurs biologiques locaux.

Pour obtenir des données plus précises sur l'évolution et la structuration des filières bio p  i, il est possible de se rapprocher de la Chambre d'Agriculture de La R  union et du GAB R  union, qui accompagnent ces dynamiques sur le territoire.

3. En tant qu'agriculteurs bio, nous faisons face    des co  ts de production   lev  s et    une concurrence parfois rude. Le PAT pr  voit-il des actions concr  tes pour sensibiliser la grande distribution et les acheteurs locaux    mieux r  mun  rer le label AB, plut  t que de le banaliser ?

Le PAT de niveau 1 a principalement permis de poser les bases de la d  marche, en structurant sa gouvernance, en mobilisant les partenaires et en accompagnant les premi  res actions.

Le renforcement des liens avec la grande distribution et la meilleure valorisation des productions locales, notamment biologiques, font partie des enjeux identifi  s lors des Assises d  partementales de l'alimentation. Ces sujets seront pris en compte dans les r  flexions en cours pour l'  laboration du plan d'actions du PAT de niveau 2.

4. La loi Egalim fixe des objectifs ambitieux pour le bio et le local en restauration collective, mais dans les faits, r  pondre aux march  s publics reste un parcours du combattant (volumes exig  s, r  gularit  , lourdeurs administratives). Quelles solutions concr  tes ce PAT propose-t-il pour faciliter l'acc  s des producteurs bio aux coll  ges et aux cuisines centrales ? Existe-t-il des groupements de producteurs ou des plateformes logistiques interm  diaires soutenus par le D  partement pour nous aider    mutualiser nos volumes et r  pondre plus facilement aux appels d'offres publics ?

Le D  partement souhaite faciliter l'acc  s des producteurs locaux, notamment biologiques, aux march  s de la restauration collective.

La pr  paration, en 2027, du futur march   de restauration scolaire des coll  ges (CODARUN), pour un d  marrage en 2028, constituera une occasion de mieux prendre en compte les contraintes des producteurs et les objectifs de la loi EGAlim.

Par ailleurs, l'association Run'Alim accompagne les producteurs dans leur acc  s    la restauration collective : valorisation de leurs produits aupr  s des acheteurs, mise en relation et appui    la r  ponse aux march  s publics.

Les producteurs int  ress  s peuvent contacter Run'Alim    l'adresse suivante : runalim974@gmail.com.

5. Pour nous installer ou   tendre nos projets en bio, l'acc  s au foncier agricole s  curis   reste une difficult   majeure    La R  union. Quelles passerelles sont cr   es entre ce PAT et les outils fonciers du D  partement pour sanctuariser des terres cultivables et les attribuer en priorit      des projets vertueux et p  i ?

Le PAT s'inscrit en complémentarité avec la politique agricole départementale, notamment Agripéi 2030.

Plusieurs dispositifs contribuent à préserver et mobiliser le foncier agricole :

- Les PAEN (Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains), qui permettent de protéger durablement les espaces concernés.
- Les procédures de remise en culture des terres incultes, pour lesquelles une bonification est prévue en faveur de l'agriculture biologique.
- Les outils d'intervention foncière, notamment ceux de la SAFER et de l'Établissement Public Foncier de La Réunion (EPFR), qui peuvent être étudiés selon les projets.

L'enjeu est de renforcer la mobilisation de ces dispositifs pour faciliter l'accès au foncier agricole.

6. Comment compte-t-on élargir le cercle pour aller chercher les agriculteurs bio de terrain, ceux qui n'ont pas le temps de courir les réunions institutionnelles, et faire en sorte que la parole ne soit pas monopolisée par les têtes de réseaux traditionnelles ?

L'évaluation du PAT de niveau 1 a souligné la nécessité d'élargir la participation aux instances de gouvernance.

Dans la perspective du PAT de niveau 2, une réflexion est engagée pour associer davantage d'acteurs de terrain, notamment les agriculteurs et les acteurs de la grande distribution, aux comités techniques et aux instances de pilotage.

L'objectif est de renforcer la diversité des acteurs représentés et de mieux prendre en compte leurs besoins.

7. Quelle différence entre l'Espace Test Agricole de la Ferme Départementale et les actions menées par l'ARMEFLHOR ?

L'ARMEFLHOR est un institut technique spécialisé dans la recherche appliquée et l'expérimentation de pratiques agricoles.

L'Espace Test Agricole de la Ferme Départementale vise à accompagner de futurs agriculteurs dans leur installation. Il leur permet de tester leur activité sur une parcelle mise à disposition pendant une durée maximale de trois ans, afin de vérifier la viabilité de leur projet avant une installation définitive.

8. Face aux contraintes foncières et budgétaires des collectivités, quels leviers concrets sont envisagés pour accélérer la signature des Chartes Agricoles et inciter les 15 autres communes de l'île à s'engager dans le PAT ?

Le Département finance à 100 % l'élaboration des Chartes Agricoles, réalisée par la Chambre d'Agriculture pour les collectivités volontaires.

Ces chartes permettent de définir une stratégie agricole locale et un plan d'actions sur six ans. Leur principal enjeu réside dans leur mise en œuvre, qui nécessite des moyens humains et une mobilisation durable des collectivités.

Les communes peuvent se rapprocher du Département ou de la Chambre d'Agriculture pour engager cette démarche. Une approche intercommunale est également possible, comme dans l'Est de l'île.

À ce jour, une quinzaine de chartes ont été signées à La Réunion, dont certaines avant le lancement du PAT départemental.

9. Comment accompagner techniquement et financièrement les communes restantes pour lever les freins à la signature des chartes et au respect de la loi EGAlim dans la restauration collective ? Si la gratuité et la souplesse juridique de la charte ne suffisent pas à convaincre les maires, ne faut-il pas conditionner certaines aides départementales ou régionales d'aménagement à l'engagement effectif des communes dans cette démarche agricole ?

Au-delà du financement de l'élaboration des Chartes Agricoles, le Département accompagne les collectivités dans la réalisation de leurs projets à travers plusieurs dispositifs.

Le Pacte Département et Territoires permet notamment de soutenir des investissements portés par les collectivités, y compris dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation.

La mise en œuvre des chartes nécessite toutefois une mobilisation des moyens humains propres aux collectivités ou de financements complémentaires.

L'engagement dans une Charte Agricole repose sur une démarche volontaire des communes. Aucun conditionnement systématique des aides départementales à la signature d'une charte n'a été annoncé.

10. En observant le chemin d'impact de la théorie du changement, comment le Département compte-t-il embarquer les communes réticentes, sachant que la réussite des volets « Sensibilisation/Cantines » (vert) et « Filières/Foncier » (rose) dépend directement de leur engagement sur le terrain ? - Le constat évaluatif pointe la nécessité de « consolider la capacité transformative » de la stratégie. Comment comptez-vous embarquer les communes actuellement non-signataires dans cette dynamique de co-construction pour que ces 4 changements s'appliquent réellement sur tout le territoire réunionnais ?

Le Département associe les communes aux instances de gouvernance du PAT et aux Assises départementales de l'alimentation, afin de favoriser leur participation à la construction de la stratégie alimentaire.

Il encourage également leur engagement à travers des dispositifs d'accompagnement technique et financier, notamment les Chartes Agricoles, les PAEN et le Pacte Département et Territoires.

L'objectif est de renforcer progressivement la mobilisation des collectivités autour des enjeux agricoles et alimentaires, en tenant compte des spécificités de chaque territoire.

11. La SCIC est-elle immatriculée et où le Département aménage-t-il du foncier pour accueillir les nouveaux agriculteurs ?

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) de la Ferme Départementale a été créée et ses statuts ont été établis. Au moment du webinaire, son immatriculation était en cours, avec une finalisation prévue avant la fin de l'année 2026.

Le premier Espace Test Agricole est prévu sur un site de 22 hectares à Saint-Gilles-les-Bains, dont l'aménagement a été engagé par le Département.

Des échanges sont également menés avec plusieurs collectivités, notamment Bras-Panon, pour développer à terme d'autres sites agricoles, appelés « sites archipels ».

12. Comment avez-vous pu traiter la question (délicate !) de l'attribution (ce qui est directement attribuable au PAT et qui n'aurait pas eu lieu si le PAT n'avait pas été là) et la distinguer de la contribution (en quoi le PAT a permis de faire mieux/différemment, ce qui aurait été fait quoi qu'il en soit) ? Exemple notamment de la ferme départementale

Le PAT est avant tout une démarche transversale qui mobilise plusieurs directions du Département et de nombreux partenaires.

Son rôle ne consiste pas nécessairement à porter directement toutes les actions, mais aussi à les coordonner, à faciliter leur mise en œuvre et à renforcer leur cohérence avec les objectifs de la stratégie alimentaire.

L'évaluation s'attache donc davantage à apprécier la contribution du PAT aux changements observés que de lui attribuer systématiquement l'ensemble des résultats des projets auxquels il participe.

13. Comment le PAT pourra-t-il mobiliser davantage de moyens alors que la Région devrait « prendre la main » sur les questions agricoles ?

Le Département poursuit son engagement en faveur de l'agriculture et de l'alimentation, notamment à travers l'évolution de sa politique agricole Agripéi.

Les réflexions sur la répartition des compétences entre collectivités ne remettent pas en cause la dimension transversale du PAT, qui dépasse le seul champ agricole pour intégrer les enjeux d'alimentation, de santé, de solidarité et de développement territorial.

Le PAT continuera ainsi à s'appuyer sur la mobilisation des différentes politiques départementales et de ses partenaires pour poursuivre ses objectifs.